

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAGARDE FIMARCON

Nbres de Conseillers :

En exercice: 11

Présents : 10

Absents : 1

Présents : G.Poirette-Maïs, D.Lascombes , P.Serpinsky, C.Manabera, M.C.Rostoll, Ch. Rivière, C.Tasso, H.Ulian, S.Mielan, M.F.Vialard.

Excusé : P.Bense.

Secrétaire de séance : M.F.Vialard.

Date convocation : 18 DECEMBRE 2009

Date affichage : 18 DECEMBRE 2009

DATE DU CONSEIL MUNICIPAL : 29 DECEMBRE 2009

Ouverture de la séance : 20h40

Ordre du jour

- Devis pour tondeuse auto portée :

Le conseil municipal est d'accord pour le principe du remplacement de l'actuelle tondeuse (1996). Les différents modèles seront étudiés (préférence pour une « John Deere »).

- Demandes de subventions diverses pour budget 2010 :

Le conseil municipal accorde :

- Comité des Fêtes : 1 300 Euros
- Trappeurs Lagardais : 400 Euros
- Club des Aînés : 200 Euros
- FNACA : 50 Euros
- Prévention Routière : 25 Euros
- Amicale des Sapeurs Pompiers : 400 Euros
- Association pour la promotion du melon : 50 Euros.

- Délégué CCLG pour ouverture des plis marché DIAGNOSTIC HANDICAPE et nomination commission communale pour le suivi de ce diagnostic :

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il faut nommer un délégué à la commission d'ouverture des plis pour le marché concernant la proposition de groupement de commandes pour les diagnostics obligatoires à réaliser pour la mise en œuvre de la loi handicap,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et avoir délibéré

DECIDE :

- de nommer Mme POIRETTE Ghislaine comme représentant de la commune à la commission ouverture des plis du marché pour un cabinet d'étude

COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI POUR L ACCESSIBILITE DES HANDICAPES POUR LA COMMUNE DE LAGARDE FIMARCON

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL : SERPINSKY PIERRE ET LASCOMBES
DORIS
REPRESENTANTE DU COMITE DES FETES : RIVIERE CHRISTINE
REPRESENTANTE DU CLUB DU 3 EME AGE : MANABERA MARCELLE

.

- Vœux 2010 :

Ils auront lieu le dimanche 24 janvier 2010, à la salle des fêtes, à 16h.
Les enfants de moins de 18 ans recevront des cadeaux (25 enfants).
Une rencontre avec Madame Gisèle Biémouret est prévue pour le vendredi 22 janvier 2010 à 19h00, un vendredi soir. Des dates lui sont proposées.

- Achat chambre froide pour salle des fêtes :

La commune prévoit l'achat d'une double armoire AF 14 EKO TN, 1420 x 900 x 2050 pour un coût approximatif de 2650 Euros HT.
Hervé Ulian s'occupe de la demande de devis.

- Devis réparation toiture mairie et logement communal :

Mme le Maire expose que suite à la tempête de début d'année la toiture de la Mairie et du logement communal a subi de nombreux dégâts et qu'il faut prévoir la réfection complète de cette toiture pour protéger les bâtiments communaux . Des devis ont été demandés aux artisans suivants :

Entreprise Hocine : COUVERTURE MAIRIE POUR 9 688.50 Euros HT soit 11 587.45 Euros TTC

Entreprise Hocine : COUVERTURE LOGEMENT COMMUNAL POUR 13 592.70 Euros HT Soit 16 256.87 Euros TTC

TOTAL GENERAL : 23 281.20 EUROS HT SOIT 27 844.32 EUROS TTC

Entreprise TUO : COUVERTURE MAIRIE POUR 8 215.10 Euros HT soit 9 825.26 Euros TTC

Entreprise TUO : COUVERTURE LOGEMENT COMMUNAL POUR 12 925.70 Euros HT soit 13 636.61 Euros TTC

TOTAL GENERAL : 21 140.80 EUROS HT SOIT 23 461.87 EUROS TTC

Entreprise DUBROCA : COUVERTURE MAIRIE POUR 9 036.61 Euros HT soit 10 807.79 Euros TTC

Entreprise DUBROCA : COUVERTURE LOGEMENT COMMUNAL POUR 14 218.27 Euros HT soit 17 005.05 Euros TTC

TOTAL GENERAL : 23 254.08 EUROS HT SOIT 27 812.84 EUROS TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de confier les travaux à l'entreprise TUO CLAUDE pour un montant de :

COUVERTURE MAIRIE POUR 8 215.10 Euros HT soit 9 825.26 Euros TTC

COUVERTURE LOGEMENT COMMUNAL POUR 12 925.70 Euros HT soit 13 636.61 Euros TTC

TOTAL GENERAL : 21 140.80 EUROS HT SOIT 23 461.87 EUROS TTC

- demande à Mme le Maire de signer le bon pour accord avec cette entreprise ;

- demande à Mme le Maire d'inscrire cette dépense au budget 2010 étant donné que les travaux ne pourront être réalisés que durant l'année 2010
- demande à Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches pour obtenir les subventions relatives à ce chantier

- Nomination correspondant intempéries ERDF :

Mme le Maire donne lecture du courrier émanant de ERDF concernant la définition d'un correspondant Intempéries dans les communes. Ce correspondant pourra jouer un rôle d'interface entre la commune et les services ERDF il est chargé lors de crises graves de centraliser les informations permettant de réalimenter plus rapidement la commune (état du réseau routier, état du réseau électrique , urgence de tout ordre) et de dialoguer avec les services ERDF.

Elle invite le Conseil à en délibérer

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire

Délibère à l'unanimité que SERPINSKY PIERRE sera nommé CORRESPONDANT INTEMPERIES auprès d'ERDF

- Questions diverses :

- Délégués des commissions : prévenir le maire quand on ne peut assister aux réunions afin de déléguer un autre conseiller pour représenter la commune.
- Dépôt de gravats sur le terrain de Nautuque : des procédures sont en cours entre la propriétaire et MME BOVO et son bailleur M ; Georges Coustols, .
- Boue sur la chaussée : des plaintes ont été faites : il est demandé aux agriculteurs de veiller dans la mesure du possible, à enlever cette terre.
- Trous dans la chaussée face à l'enclos : voir le conseil général.

Clôture de la séance : 22h25